



SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES SECTION DE LOIR-ET-CHER

A Blois, le 10 avril 2018

COMPTE-RENDU DU CTL DU 3 AVRIL 2018

Le 3 avril 2018 s'est tenu un CTL dont l'ordre du jour était : le transfert à Angers de la mission relative aux recettes non fiscales ; le déploiement de SIRHIUS et la réorganisation du service des Ressources Humaines ; les services civiques 2018 ; le bilan de la formation professionnelle 2017 (pour information) ; le plan local de formation 2018 (pour avis) ; questions diverses.

Le transfert de la mission relative aux recettes non fiscales : la Direction Générale a décidé la réorganisation et la concentration des services des directions locales gérant les recettes non fiscales (anciennement les « produits divers »), regroupant de nombreuses créances, entre autres la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive. Leur recouvrement est jusqu'ici effectué par le comptable du département du redevable. La concentration s'effectuera sur 41 pôles auxquels s'ajoutent des pôles spécialisés, dont 11 pour le recouvrement de la taxe d'aménagement. Notre direction perd ses activités RNF et ne sera plus chargée que d'apurer le stock des titres déjà pris en charge.

Cette réorganisation est officiellement motivée par la « complexité et la diversité croissante des titres » et surtout la « taille critique » des services concernés. En clair, il n'y a plus assez d'agents pour remplir la charge de travail, d'où une « prestation de service jugée insuffisante ». C'est l'argument massue utilisé par l'administration depuis des années : justifier la disparition des petites structures et l'appauvrissement du maillage territorial par la pénurie organisée des effectifs ! A noter au passage que les transferts de postes s'accompagnent de la suppression pure et simple de 150 emplois.

Dans le Loir-et-Cher, la mission est transférée au « pôle assignataire » d'Angers au 1/9/2018, deux agents sont concernés par la réorganisation, un cadre B et un cadre C. Le cadre B, dont le poste est supprimé du TAGERFIP, a d'ores et déjà été assigné à d'autres missions de la direction, et le cadre C apurera le stock pour une durée indéterminée.

Nous avons dénoncé le fait qu'il n'y ait pas de fiche d'impact alors qu'il s'agit d'une réorganisation de service avec transfert de postes, la Direction a répondu que cela n'était fait que pour les directions absorbantes.

Là encore, on note un nouvel éloignement géographique d'une mission entre ordonnateurs, services RNF et redevables. Alors que d'autres missions ont d'ores et déjà été transférées, nous pouvons nous inquiéter dans notre département de l'avenir des missions en général et de celles de la direction en particulier, surtout avec l'intention affichée de CAP 22 de fusionner les petites directions.

Le déploiement de SIRHIUS et la réorganisation du service des Ressources Humaines : parallèlement à la disparition des applications AGORA et GAP/GAT (qui arrivent « en fin de vie ») le 24 mai 2018 et leur remplacement le 29 mai par SIRHIUS (le Loir-et-Cher est en préfiguration comme quatre autres départements), une autre mission de la Direction, celle des Ressources Humaines, est également impactée par une réorganisation-concentration. La DG met en place dix Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH) supra-départementaux, dont celui de Tours qui gèrera à partir du 1^{er} janvier 2019 les agents de la direction de Loir-et-Cher. Cette nouvelle structure sera compétente pour la gestion du dossier administratif, la liquidation de la paie et la gestion des temps et des absences des agents. Les agents ne pourront pas contacter directement ce service. Le service RH de la direction de Loir-et-Cher est donc directement impacté par cette réorganisation, tant dans ses missions restantes qu'au niveau des effectifs, deux postes B étant transférés à la DDFIP 37 dès le 1^{er} septembre 2018 (pour un transfert de mission au 1^{er} janvier 2019 !). Il lui restera la gestion des mutations, les promotions, la formation professionnelle (qui lui sera directement rattachée), l'accompagnement des agents en difficulté, les conditions de vie au travail et l'action sociale. Un service d'information aux agents (SIA) national, installé à Melun et composé d'une quarantaine d'agents, se mettra en place au 1^{er} janvier 2019 pour répondre aux questions générales des agents.

Huit réunions d'information se tiendront en mai et juin prochain pour les cadres B et C, les cadres A étant informés lors de leur convention qui se tiendra le 24 avril prochain. Des e-formations d'une heure sont également prévues.

Les services civiques : pour la troisième année consécutive, la DDFIP 41 accueille trois jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans pour une « mission d'intérêt général », en l'occurrence « faciliter en amont l'accueil au guichet des particuliers », « familiariser certains publics à l'utilisation des services en ligne » et « faire connaître les finances publiques aux jeunes en milieu scolaire », pour une durée de 24 H hebdomadaire sur 8 mois, en échange d'une indemnité de base et une prestation complémentaire

mensuelles de 580 €, montant ridicule pour effectuer de fait des missions variées qui relèvent du cadre C. Le recrutement se fait en deux vagues, la première du 15 mars au 14 novembre 2018, constituée de trois agents (un pour chaque site) ; la deuxième du 12 septembre au 11 mai 2019, qui sera constituée de deux agents. Chaque volontaire a un tuteur qui lui sert de référent. Pour M. Le Buhan, cette découverte de la fonction publique est un moyen d' « *obtenir une culture qu'ils n'auraient nulle part ailleurs* ».

Bilan de la formation professionnelle 2017 et plan pour 2018 : pour le bilan 2017, 388 agents sur 447 ont participé à au moins une session de formation au cours de l'année (soit 87 %). Les sessions d'e-formation ont augmenté de 43 % de 2016 à 2017 mais le taux d'absentéisme, qui n'est que de 1,5 % en présentiel, y monte à 50 % ! Pourquoi un tel taux ? On peut y voir notamment la difficulté à recevoir et se concentrer sur une formation tout en restant dans son environnement professionnel, ou à se rendre seul dans l'espace dédié. Pour 2018, les chiffres des formations seront boostés par les formations sur le prélèvement à la source et le nouvel outil SIRHIUS. A noter la mise en place d'OCAPI (passeport de formation) pour les nouveaux cadres A à compter du 1/9/2018 qui permettra d'avoir un suivi des parcours de formation.

Nous nous sommes ABSTENUS sur le plan 2018 car même si le travail des acteurs de la formation professionnelle doit être salué, nous ne voyons pas l'intérêt de voter sur un plan de formation, bien que le développement continu de l'e-formation ne soit pas une bonne chose.

Questions diverses :

Portes ouvertes à Vendôme : nous avons appris qu'une initiative avait été prise à Vendôme pour accueillir le public sur deux demi-journées les mercredi 28 et vendredi 30 mars après-midi, en amont de la campagne IR pour apporter une aide à la télédéclaration et uniquement pour cela. Même si l'initiative, motivée par un taux de télédéclarants inférieur à 50 % en 2017 sur le Vendômois, peut tout à fait se concevoir, nous regrettons en tant que représentants du personnel de ne pas en avoir été avisés plus tôt par la direction alors que cela impacte l'organisation des services, le travail des agents avec notamment des répercussions en matière de sécurité. Au final, 80 personnes ont été reçues la première demi-journée, et 50 la deuxième, englobant ceux qui pensaient que le bâtiment était ouvert pour tous et ont été refoulés parce qu'ils ne venaient pas pour la télédéclaration.

Confidentialité à la DGFIP : nous avons réagi à une annonce parue sur Ulysse 41 le 20 mars intitulée « Attention aux informations personnelles diffusées sur internet », et demandant aux agents d'être « *vigilants sur les informations privées qu'ils peuvent diffuser sur les réseaux sociaux* ». Ce message faisait suite à la publication par un fraudeur déjà condamné par la justice de deux pièces de procédure rédigées par deux collègues et d'une photographie d'un collègue sur son blog où il se présente comme une victime de l'acharnement de l'administration. La plainte n'a pas été suivie par la DG car il n'y avait pas, pour elle, diffamation. Est-ce aux agents d'entamer une procédure (à leur charge) pour « noyer » le blog sur les moteurs de recherche et pour faire enlever les photos ? On pourrait espérer un minimum de soutien de la part de la DG dans ce domaine, et une véritable protection des agents.

Réorganisation de l'encadrement du PTGC : nous avons appris que la Direction réorganisait le pilotage de la structure foncière, en plaçant l'actuel cadre A responsable de la structure PTGC sous l'autorité du cadre A du PELP. La raison invoquée par M. Le Buhan est l'instruction du 5 février 2018 qui entend réorienter l'activité des géomètres au détriment de la mise à jour du plan, mais en quoi cela justifierait-il un double encadrement et une mise sous tutelle de la structure alors que le TAGERFIP ne prévoit qu'un seul responsable ?